



Communauté de Communes des Trois Forêts

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
EXERCICE 2025**



Table des matières

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

PRÉAMBULE

Depuis 1995, le Président de l'EPCI lorsque la commune lui a transféré la compétence SPANC est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement, et ce quel que soit leur mode d'exploitation (régie ou délégation).

Cette disposition, inscrite dans la loi dite 'Barnier' du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, vise à améliorer la transparence de ces services et à apporter à leurs usagers plus de lisibilité quant à leur gestion et leur financement.

Le décret n°95-635 du 06/05/1995 précise quel doit être le contenu de ces rapports et quels indicateurs techniques et financiers doivent être utilisés. Ce décret a été complété par celui du 02/05/2007, lequel précise les indicateurs de performance devant apparaître dans les rapports annuels.

Pour notre SPANC, le RPQS est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante puis transmis aux communes membres de l'EPCI, pour information seulement, dans les conseils municipaux. Ce rapport est ensuite mis à disposition du public.

Le rapport annuel présenté ici concerne l'exercice 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CC3F.

Pour les données antérieures, se référer aux rapports des années précédentes élaborés par la CC3F.

Table des matières

I – PRESENTATION GENERAL DU SERVICE

- 1- *Objet du service***
- 2- *Champ d'application territorial***
- 3- *Mode de gestion du service***
- 4- *Personnel***

II – INDICATEURS TECHNIQUES

- 1- *Nombre d'habitants desservis par le service***
- 2- *Mise en œuvre de l'assainissement non collectif***

III – INDICATEURS FINANCIERS

I – PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. Objet du service :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif répond à l'art L.2224-8 du CGCT.

Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont :

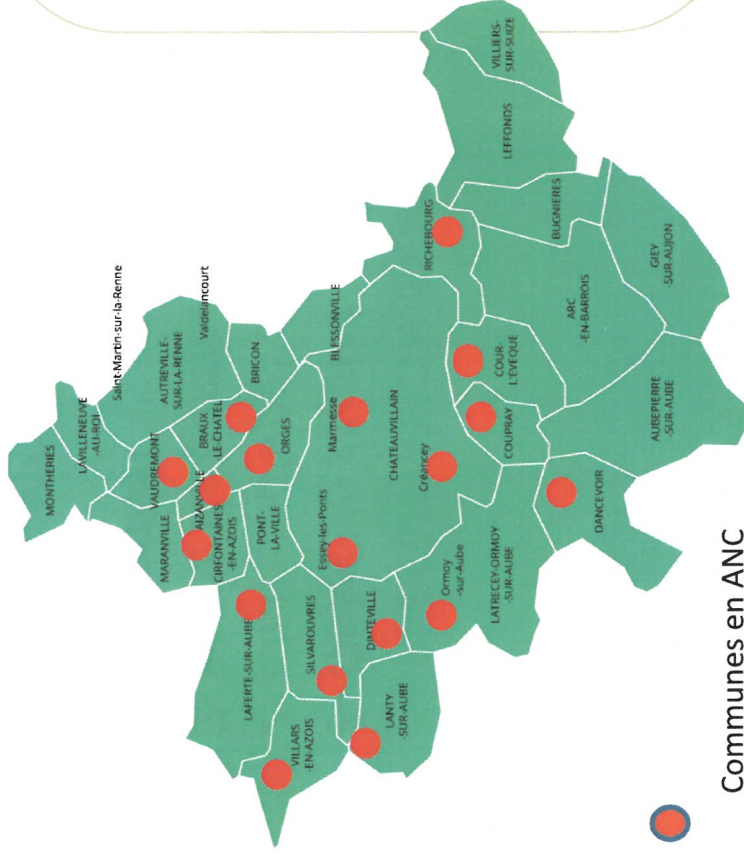
- Contrôle de conception du projet et de la réalisation des travaux pour les nouveaux dispositifs ;
 - Diagnostic d'assainissement préalable à la vente d'un bien immobilier ;
 - Contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants (*contrôle encore non mis en place par la CC3F*)
- Le service a été créé par délibération du 06/01/2011.

2. Champ d'application territorial :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure ses missions en intégralité sur les 18 villages de la CC3F non pourvus d'un AC : Aizanville, Braux-le-Châtel, Créancey, Essey-les-Ponts, Marmesse, Cirfontaines-en-Azois, Coupray, Cour-l'Évêque, Dancevoir, Dinteville, Laferté-sur-Aube, Lanty-sur-Aube, Latrecey, Orges, Richebourg, Silvarouvres, Vaudrémont et Villars-en-Azois.

A noter que Laferté-sur-Aube a mis en œuvre la réalisation des travaux de réalisation d'AC jusqu'à la fin d'année 2025.

Des études et/ou la réalisation de plans de zonages collectifs ont été menés sur Latrency, Cirfontaines-en-Azois, Créancey, Essey-les-Ponts, Marmesse et Richebourg quant à la mise en place potentielle de l'AC.



Communes en ANC

I – PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Sont concernés par ce service les propriétaires et occupants d'habitations et d'établissements rejetant des eaux usées domestiques et situés soit :

- En zone d'assainissement non collectif ;
- En zone d'assainissement collectif non encore desservie par le réseau public d'assainissement ;
- En zone d'assainissement collectif desservie par un réseau d'assainissement, mais auquel l'immeuble n'est pas raccordable.

3. Mode de gestion du service :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est assuré par la CC3F, et fait l'objet d'un budget spécifique. Les recettes proviennent d'une redevance liée au service rendu et facturée directement aux usagers du service.

4. Personnel – Moyens humains

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été délégué par la CC3F à un prestataire de services : Solest-Environnement – 52 Chaumont (marché à bons de commande du 18/12/2020 au 17/12/2024 : délibération du 24/11/2020 ; marché à bons de commande du 18/12/2024 au 17/12/2028 : délibération du 18/11/2024).

Agents administratifs : la transmission des dossiers, la comptabilité, la facturation, le suivi des dossiers, les relances, ..., sont assurés par les agents administratifs de la CC3F.

Elus : un Vice-Président en charge de l'assainissement, pour le portage politique des décisions en lien avec le SPANC.

II – INDICATEURS TECHNIQUES

1. Nombre d’habitants desservis par le service :

Le nombre estimatif d’usagers et d’habitants desservis par le service est indiqué dans le tableau suivant :

• AIZANVILLE	28
• BRAUX-LE-CHATEL	129
• CIRFONTAINES-EN-AZOIS	186
• COUPRAY	173
• COUR L’EVEQUE	152
• CREANCEY	195
• DANCEVOIR	202
• DINTEVILLE	69
• ESSEY LES PONTS	85
• LAFERTE-SUR-AUBE	312
• LANTY-SUR-AUBE	116
• LATRECEY	226
• MARMESSE	57
• ORGES	358
• RICHEBOURG	254
• SILVAROUVRES	33
• VAUDREMONT	84
• VILLARS-EN-AZOIS	64
TOTAL	2 723

Soit + 36 % de la population totale de la CC3F

II – INDICATEURS TECHNIQUES

2. Mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Les diagnostics et contrôles de bon fonctionnement, non pas encore été mis en place par la collectivité.

Cas des ventes : depuis le 1^{er} janvier 2011, tout acte de vente d'un immeuble non raccordé à un réseau d'assainissement non collectif doit être accompagné d'un rapport de visite du SPANC, datant de moins de trois ans et évaluant la conformité de l'installation. En cas d'installation non-conforme, l'acheteur dispose d'un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente pour effectuer les travaux de mise en conformité.

Le contrôle fait l'objet d'un rapport envoyé à l'utilisateur du service.

Le contrôle de conception (obligatoire) des nouveaux dispositifs se fait sur présentation par l'utilisateur d'un dossier technique à valider par le service, après une ou plusieurs visites sur place, le cas échéant. Associé à une étude de sol préalable obligatoire ou facultative (selon les cas), il consiste à vérifier que le projet du nouvel assainissement ou de réhabilitation d'un assainissement existant défectueux présenté par l'utilisateur est bien conforme à la réglementation en vigueur et aux contraintes du lieu d'implantation (pente, surface, nature du sol, ...).

Le contrôle fait l'objet d'un rapport envoyé à l'utilisateur du service.

Le contrôle d'exécution ou de réalisation (obligatoire) porte sur les travaux d'assainissement, réalisés par une entreprise ou non, et passe par une ou plusieurs visites selon l'avancement du chantier. Ce contrôle consiste à vérifier d'une part la conformité, ou non-conformité, des éléments retenus par le propriétaire et acceptés par le service lors du contrôle de conception et d'implantation et d'autre part la conformité, ou non-conformité, de la réalisation et de la mise en œuvre des différents ouvrages composant le système d'assainissement qui équipera l'immeuble préalablement à sa mise en service au vu de la réglementation en vigueur.

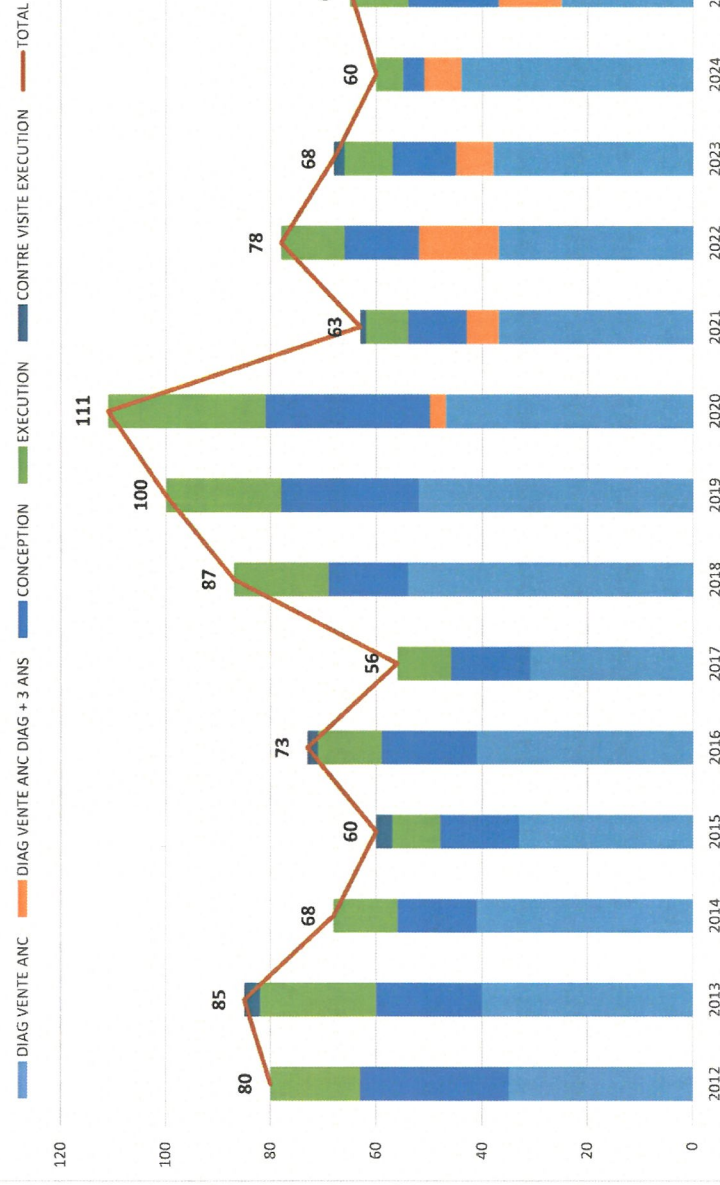
Le contrôle fait l'objet d'un rapport envoyé à l'utilisateur du service.

II – INDICATEURS TECHNIQUES

Le nombre de contrôles en ANC réalisés en 2025 est indiqué dans le tableau suivant. Ils sont comptabilisés l'année de réception de la demande.

DIAGNOSTICS	2025
DIAG VENTE ANC	25
DIAG VENTE ANC DIAG + DE 3 ANS	12
CONCEPTION	17
EXECUTION	11
CONTRE VISITE EXECUTION	0
TOTAL	65

SPANC - RÉALISATION DE DIAGNOSTICS CUMULÉS DE 2012 À 2025



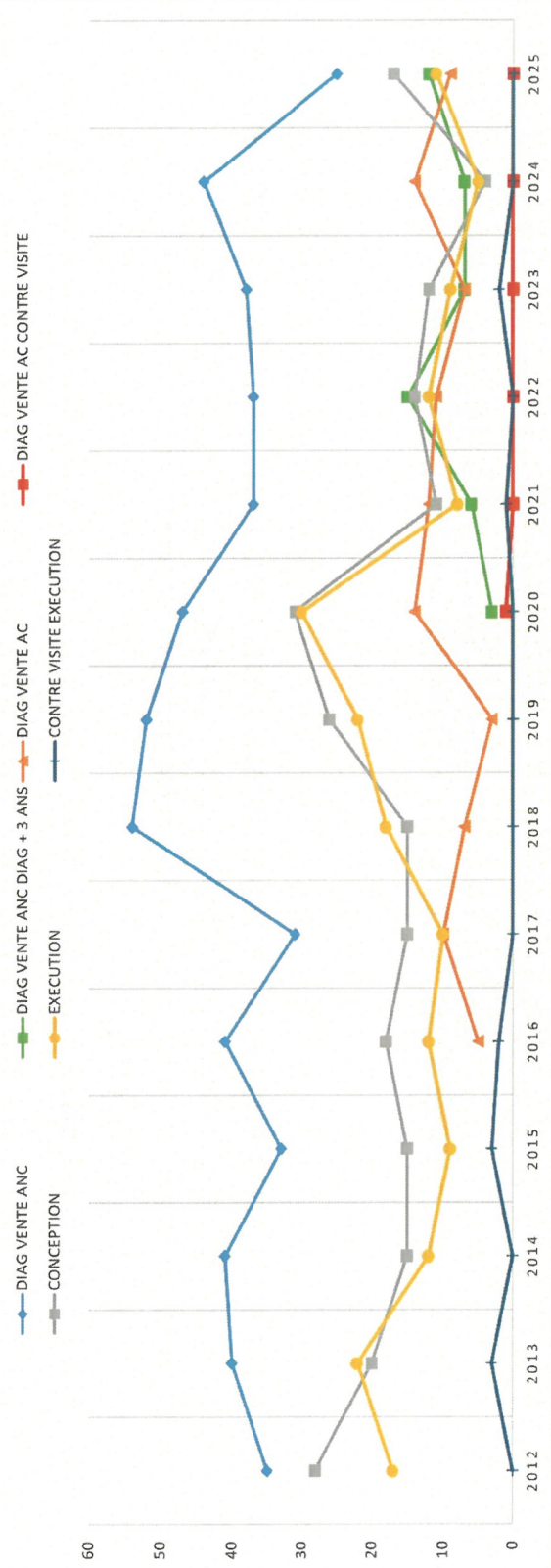
Pour rappel, nombre de contrôles réalisés en 2024 : 60
Soit une hausse d'environ 8,33 % en 2025 par rapport à 2024
(hors contrôles AC)

II – INDICATEURS TECHNIQUES

Le nombre de contrôles réalisés en 2025 est indiqué dans le tableau suivant (année de réception) :

SPANC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DIAG VENTE ANC	35	40	41	33	41	31	54	52	47	37	37	38	44	25
DIAG VENTE ANC DIAG + 3 ANS														
DIAG VENTE dote conformité AC – facultatifs à la demande des notaires														
DIAG VENTE AC CONTRE VISITE					5	10	7	3	14	12	11	7	14	9
CONCEPTION	28	20	15	15	18	15	15	26	31	11	14	12	4	17
EXECUTION	17	22	12	9	12	10	18	22	30	8	12	9	5	11
CONTRE VISITE EXECUTION	0	3	0	3	2	0	0	0	0	1	0	2	0	0
	80	85	68	60	78	66	94	103	126	75	89	75	74	74

SPANC - RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DE 2012 À 2025



III – INDICATEURS FINANCIERS

1. Le prix du service :

Les redevances couvrant les charges du service d'assainissement non collectif ont été établies par délibérations du Conseil Communautaire dont la dernière en vigueur en date du 20/07/2021 :

- 185 € pour un contrôle diagnostic préalable à la vente ou de l'existant par tranche de 6 points d'eau
- 110 € pour un contrôle de conception
- 150 € pour un contrôle d'exécution

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Les redevances sont forfaitaires et facturées à l'utilisateur après service rendu.

III – INDICATEURS FINANCIERS

Compte financier unique: Les recettes et dépenses de l'exercice 2025 sont indiquées dans les tableaux suivants :

Articles	DEPENSES	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 996,96	12 476,64	13 659,81	11 727,23	10 372,71
60225	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Prestations de services -Solest	11 076,00	11 766,00	11 274,00	10 626,00	9 572,00
6064	Fournitures administratives	84,04	67,80	103,20	11,40	8,39
611	Contrat de prestations des services / Sous-traitance générale	970,82	302,74	472,77	222,28	16,41
6135	Locations mobilières (photocopieur)	812,15	290,34	967,96	475,20	435,60
6156	Maintenance (informatique, ...)	45,90	48,90	535,07	213,47	169,57
6226	Honoraires			166,67	166,67	166,67
6261	Frais d'affranchissement	8,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais télécom° + Internet			139,20	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,86	0,94	12,21	4,07
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 354,57	1 517,83	891,78	1 335,45	1 463,03
6218	Refacturation personnel C.C.3.F.	5 255,57	1 517,83	891,78	1 335,45	1 413,53
6478	Charges sociales personnel	99,00	0,00	0,00	0,00	49,50
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	310,82	0,00	304,44	698,97	433,39
6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	57,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	253,23	0,00	0,00		
6588	Charges diverses de la gestion courante			304,44	698,97	433,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			185,00	0,00	0,00
673	Titres annulés			185,00	0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	0,00	113,00	257,00	0,00	0,00
6817	Dot. Dépréc. Actifs circulants	0,00	113,00	257,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 662,35	14 107,47	15 298,03	13 761,65	12 269,13

III – INDICATEURS FINANCIERS

Compte financier unique: Les recettes et dépenses de l'exercice 2025 sont indiquées dans les tableaux suivants :

Articles	RECETTES	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES	12 935,00	14 700,00	11 980,00	13 565,00	10 470,00
7062	Redevances aux contribuables	12 935,00	14 700,00	11 980,00	13 565,00	10 470,00
78	Reprise sur amort et provisions				185,00	0,00
7817	Reprise sur dépréciations actifs circulants				185,00	0,00
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	3 522,06	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC REPORT N-1		16 457,06	14 700,00	11 980,00	13 750,00	10 470,00

RESULTAT D'EXERCICE 2025	- 1 799,13 €
REPORT RESULTAT N-1	- 4 942,44 €
RESULTAT CUMULÉ 31/12/25	- 6 741,57 €



Communauté de Communes
Des Trois Forêts
4, route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél : 03 25 01 38 53
contact@cc3f52.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2025

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	3
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	3
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	3
2.3. RECETTES (EN €)	3
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	3
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	4
4.1. MONTANTS FINANCIERS (EN €)	4
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €)	4

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes des Trois Forêts
- Siret : 245 200 597 00061
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

➤ Compétences liées au service :

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

	Approbation plan de zonage	Date délibération approbation plan de zonage	Existence d'une CCSPL
· AIZANVILLE	OUI	15/01/2021	NON
· MONTROT Hameau d'ARC EN BARROIS (Hameau)	OUI	06/06/2017	NON
· BRAUX-LE-CHATEL	OUI	28/08/2015	NON
· CIRFONTAINES-EN-AZOIS	EN COURS En ANC en 2025		NON
· COUPRAY	OUI	19/01/2005	NON
· COUR L'EVEQUE + Hameau Val Corbeau	OUI	19/01/2007	NON
· MONTRIBOURG et LA FORGE – Hameaux de Châteauvillain	OUI	31/03/2009	NON
· CREANCEY	OUI en AC mais travaux non commencés, toujours en ANC	31/03/2009	NON
· DANCEVOIR	OUI	19/01/2005	NON
· DINTEVILLE	OUI	23/10/2020	NON
· ESSEY LES PONTS	OUI en AC mais travaux non commencés, toujours en ANC	31/03/2009	NON
· LAFERTE-SUR-AUBE	OUI en AC mais travaux en cours de finalisation, toujours en ANC	15/12/2016	NON
· LANTY-SUR-AUBE	OUI	10/05/2010	NON
· LATRECEY	OUI en AC mais travaux non commencés, toujours en ANC	18/12/2001	NON
· MORMANT Hameau de LEFFONDS (Hameau)	OUI	???	NON
· MARMESSE	OUI en AC mais travaux non commencés, toujours en ANC	31/03/2009	NON
· ORGES	OUI	2019	NON
· RICHEBOURG	OUI en AC mais travaux non commencés, toujours en ANC	24/12/2001	NON
· SILVAROUVRES	OUI	04/09/2009	NON
· VAUDREMONT	OUI	19/02/2011	NON
· VILLARS-EN-AZOIS	OUI	12/12/2016	NON

- Existence d'un règlement de service SPANC ☐ Non ☒ Oui, date d'approbation : 10/07/18

1.2. Mode de gestion du service

Le service SPANC est secondé dans ses missions via un marché à bons de commande auprès d'un prestataire extérieur.

- Type de contrat : marché à bons de commande
 ➤ Nom du délégataire : SOLEST ENVIRONNEMENT
 ➤ Date de début de contrat : 18/12/2024
 ➤ Date de fin de contrats : 17/12/2028
 ➤ Missions du délégataire :

Diagnostic des installations existantes
<i>Cas d'une installation ayant fait l'objet d'un contrôle du SPANC il y a plus de 3 ans</i>
<i>Cas d'une installation n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle du SPANC</i>
Contrôle des installations nouvelles d'assainissement autonome
<i>Contrôle de conception et d'implantation + 1 reprise du contrôle suite à une modification</i>
<i>Contrôle de bonne exécution</i>
Autres
<i>Contrôle de bonne exécution complémentaire afin de lever les réserves émises lors du contrôle précédent</i>

1.3. Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif desservirait 2 723 habitants, pour un total d'habitants de 7 443 sur le territoire du service, soit 36.6 %.

(population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 – Source Insee)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	☒
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	☒
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	☒
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	☐
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	☐
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	☐
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	☐

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 70.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 31/12/25, fixés par délibération n°12 en date du 20/07/2021, sont les suivants :
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Par tranche de 6 points d'eau :

- pour les compétences obligatoires
 - tarif du diagnostic initial ANC : 185 €
 - tarif du contrôle des installations existantes + de 3 ans : 120 €
 - tarif du contrôle conception installation ANC : 110 €
 - tarif du contrôle d'exécution installation ANC : 150 €
 - tarif contre visite suite non-conformité conception installation ANC : 70 €
 - tarif contre visite suite non-conformité exécution installation ANC : 120 €
- pour les compétences facultatives
 - étude à la parcelle pour la conception installation ANC : 500 €
 - tarif du diagnostic initial partiellement raccordé en AC : 185 €

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
➤ Délibération du 20/07/21 effective à compter du 16/08/21 fixant les tarifs des prestations.

2.3.1 Recettes 2025 (en €)

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	collectivité
Facturation du service obligatoire	10 470,00

2.3.2 Dépenses 2025 (en €)

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	collectivité
Charges générales, de personnel, de gestion, ...	12 269,13

2.3.3 Résultat de l'exercice 2025 (en €)

Résultat COMPTE ADMINISTRATIF 2025	- 1 799,13
Report Résultat N-1	- 4 942,44
Résultat cumulé 31/12/25	- 6 741,57

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**.

Pour l'année 2025, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 34,2 %.
(Pour mémoire : 2023 : $209 / 570 \times 100 = 36,67 \%$; 2024 : $216 / 652 \times 100 = 35,1 \%$)

$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = \text{ } \%$$

$$\frac{223 (\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}) \times 100}{652 (\text{nombre total d'installations contrôlées})} = 34,2 \%$$

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (en €)

Sans objet

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Le tableau ci-dessous, présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

Projets à l'étude	Avancement – date prévisionnelle	Montants prévisionnels
Reprise du règlement d'assainissement non collectif de la CC3F	Fin 2026	
Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire CC3F	2026/2027/2028	650 000 € H.T.
Mise en place des pénalités pour non-réalisation ANC	2026/2027	
Mise en place de la redevance ANC	2026/2027	